



Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n° 44-2015

Composition de la Commission ad hoc	
Messieurs	
Bruno Favaro	Président
Schmittler Philippe	Rapporteur
Vallelian Philippe	Membre

Dates des réunions		
Octobre 1		
Octobre 1	Octobre 10	Octobre 14
Octobre 1	Octobre 10	

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La présentation des documents et principes d'aménagement ont été introduits par M. Philippe Flückiger, qu'il en soit remercié. Après cette première séance, une deuxième entrevue a été tenue par l'ensemble des membres pour définir les déterminations de la commission. Le préavis a été rédigé par le soussigné, la majorité des membres étant en vacances.

2. Objet du préavis

Transformation du bâtiment de l'ancienne forge construit en 1777.

Le bâtiment comprenait encore récemment un appartement, au rez-de-chaussée, deux fours, dont l'un était destiné à la forge et l'autre servait pour la cuisson du pain.

Explications de la Municipalité

Le représentant de l'autorité plaide pour une tenue des ouvertures et accès sur l'arrière du bâtiment. La raison de sécurité motive ce choix. Le devis est établi sur la base des soumissions rentrées et pré-adjugées. La demande de crédit est de ce fait précise.

Les plans de mise à l'enquête accompagnent le préavis.

3. Analyses et commentaires de la commission ad hoc

La commission, dans sa deuxième séance, se détermine sur la prise en compte de ce préavis et l'entrée en matière. La restauration de cette bâtisse, venue au milieu du village est la bienvenue. Toutefois le nombre important de salles avec la même destination interpelle.

La multiplication des passages à l'arrière du bâtiment pose problème par rapport à la ferme voisine. La présence d'une place de détente et d'un kiosque est pour le moins insolite. La commission est d'avis que les accès du public au bâtiment doivent se signaler sur la rue. Le plan d'aménagement de la rue du Village avec les protections envisagées, plaide dans ce sens (voir document distribué).

De l'avis de la commission, les activités doivent se trouver sur la rue du Village, qui doit être réappropriée par la population. Les murs en molasse délimitant le four à pain devraient être maintenus et l'espace forge réhabilité en souvenir. La pierre à roue, vestige apparent sur le sol, mérite d'être mis en valeur et non couverte par les places de parc (sans visibilité). De plus, un potager pourrait être attribué au logement (voir par échange de terrain) permettant un dégagement à l'entrée de l'habitation.

La rénovation du four à pain a été laissée de côté. La seule mention figurant au budget est remise en état du four pour Fr. 5'000.-.

La souche de cheminée en toiture ne figure pas sur les plans. Une enquête complémentaire sera donc nécessaire, en cas d'acceptation du préavis.

A la demande de la commission, la Municipalité a réuni le 14 octobre les architectes, le rapporteur et MM. Bron et Flückiger. La séance avait pour but de parcourir le devis détaillé, pour définir si la remise en fonction du four à pain et ses fonctionnalités pouvaient entrer dans le budget global.

La discussion a permis de lever les doutes, la rénovation est possible dans le cadre du préavis sollicité.

Dans l'estimation des besoins, chapitre 1.3 du préavis, la Municipalité souhaite que le bâtiment soit exploité par une association locale. Cette demande a été exhaussée, le 10.10.2015, par l'engagement de 66 citoyens de Cugy et environs, regroupé sous la dénomination "Affiliation pour le Four banal de Cugy" AFC.

Un projet de statuts est en relecture et pourrait être présenté aux membres.

Le groupe de parole, de cette affiliation, est composé de MM : Christian Vaney, Jérôme Locatelli, Christian Gaille, Jean Rouveyrol et Philippe Schmittler.

Il est déjà envisagé, par la future boulangère Florence Deschenaux et son mari François:

- D'allumer le four tous les jeudis pour la production de pain à vendre au marché.

- De maintenir le four en fonction, les vendredis pour la population du village.

- De mettre sur pied deux manifestations par année, dans la rue, comme animation villageoise.

Les dates envisagées, pour créer un événement local perpétuel sont les 10.10 et 05.05 de chaque année dès 2017!

Une animation est déjà imaginée par Nathalie Rouveyrol, pour les enfants des écoles, pour les paysannes vaudoises en relation avec le Marché à la Ferme et la Petite Chèvrerie.

4. Conclusion

La Commission dépose deux vœux :

1/ de prier la Municipalité d'entendre les représentants des futurs utilisateurs et de permettre d'affiner le projet et de d'assurer son fonctionnement dans l'espace public.

2/ de veiller à ce qu'un deuxième logement puisse être aménagé au 1^{er} étage, si le besoin s'en fait sentir.

Compte tenu de ces 2 vœux, la commissions unanime, vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1/ D'approuver le préavis pour réhabiliter le bâtiment dit "l'Ancienne Forge".

2/ D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'200'000.- TTC, pour sa réalisation.

Cugy, le 15 octobre 2015

Pour la commission :

Le président Bruno Favaro

Le rapporteur Philippe Schmittler

Membre Philippe Valleliau